

CARTE NATIONALE D'IDENTITE / PASSEPORT



Dépôt des dossiers uniquement sur rendez-vous :
au 03 44 59 44 44 ou sur place

Date et heure du rendez-vous

**Présence INDISPENSABLE de l'intéressé(e) même mineur(e)
AU DÉPÔT ET À LA REMISE**

La présence du mineur de - 12 ans n'est obligatoire qu'au dépôt du dossier

DOCUMENTS A FOURNIR POUR TOUTES LES DEMANDES

- Dossier CERFA **OU** pré-demande en ligne (<https://ants.gouv.fr>) – *état civil complet des parents obligatoire même pour les majeurs*
- Pièce d'identité/ passeport à renouveler
- Justificatif de domicile à votre Nom et Prénom datant de moins de 6 mois. (facture d'électricité, de gaz, téléphone, avis d'imposition...) - **Aucuns contrats ni attestations ne sont admis**
- 1 photo d'identité de moins de 6 mois
(sur fond clair et uni, format 35mm x 45 mm, prise de face, tête nue, sans lunettes, bouche fermée, oreille visibles, ne pas sourire, photo d'école interdite)

TARIFS (timbres fiscaux non disponibles sur place)

- **Pour les passeports** : Adulte : **86 €**
Enfant 15 ans et plus : **42 €**
Enfant jusqu'à 14 ans : **17 €**
- **Pour les cartes d'identité** : **25€** uniquement en cas de perte ou vol

Pour tous les cas suivants, ajouter les pièces indiquées

1^{ère} demande ou titre expiré depuis plus de 5 ans :

- Copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois (sauf si mairie de naissance dématérialisée COMEDEC)
- Tout document prouvant la nationalité française (en cas de nouvelle acquisition de nationalité)

Enfants mineurs :

- Pièce d'identité du représentant légal qui réalise la demande
- En cas de séparation ou de divorce : décision de justice complète statuant sur la résidence de l'enfant
- Sans jugement : autorisation écrite + pièce d'identité du 2^{ème} parent **impératif**.
- en cas de garde alternée : jugement + justificatif de domicile des deux parents + cartes d'identité des deux parents

Ajout , suppression ou conservation d'un nom marital :

- Fournir acte de mariage ou de décès de moins de 3 mois.
- Fournir le jugement qui autorise la conservation du nom **ou** autorisation écrite de l'ex époux + copie CNI

Perte ou vol :

- Déclaration de perte ou vol
- Copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois (sauf si mairie de naissance dématérialisée COMEDEC)
- Timbres fiscaux

Jeunes majeurs vivant chez les parents OU personnes hébergées :

- une attestation d'hébergement + un justificatif de domicile de l'hébergeant+ pièce d'identité de l'hébergeant

Adulte sous curatelle ou sous tutelle :

- Jugement de curatelle
- Jugement de tutelle + autorisation et pièce d'identité du tuteur

**Attention : tout titre d'identité non retiré au bout de 90 jours est détruit, sans
remboursement possible**

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ